

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du Préfet

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

MELUN LE 24 JUILLET 2018

LE PREFET DE SEINE ET MARNE

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU
DEPARTEMENT.

Objet : Passage en niveau 3 du plan canicule

Compte tenu des températures prévues pour les prochains jours et la persistance de la chaleur dans le département, j'ai décidé en lien avec l'échelon régional, le déclenchement du niveau 3, alerte canicule, du plan canicule départemental.

Ce niveau déclenche une série d'actions préventives réalisées par les services publics de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- alerter les centres communaux d'action sociale (CCAS),
- alerter les centres de santé municipaux (CSM),
- alerter les associations locales de secourisme et de bénévoles,
- alerter les « logements foyers pour personnes âgées et handicapées »,
- assurer une veille au niveau communal,
- mettre à disposition de la population, si cela est possible, des locaux rafraichis,
- contacter les populations qui se sont inscrites sur les registres mis en place par les municipalités dans le cadre de la veille sanitaire,
- pour la population, en cas de besoin, privilégier l'appel du médecin traitant afin d'éviter l'encombrement des services d'urgence,
- éventuellement les autres mesures prévues au niveau local (adapter les conditions de travail des personnels de vos services....).

Vous pouvez faire intervenir les associations de sécurité civile pour contacter les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile. En outre, les horaires des piscines municipales pourront être étendus.

Je vous informe que pour cette saison 2018, la version 2017 du Plan National Canicule est reconduite à l'identique et accessible sur le site du ministère de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr>

Des informations préventives, des brochures et des affiches d'information sont disponibles sur le site de l'INPES : http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-outils.asp

Pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Nicolas de MAISTRE